

SÉANCE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 1^{ER} FÉVRIER 2011

N° 1 – 4 / 2011 : TARIFS MÉDIATHÈQUES

Pilote : Direction Générale des Services

Services concernés : Médiathèques, Finances et budget; Affaires générales, juridiques, marchés

Monsieur William NION, rapporteur,

Par délibération du 30 mars 2010, le conseil communautaire a adopté, consécutivement au transfert de compétences, les tarifs des prestations des médiathèques.

Des modifications doivent être apportées aux tarifs de la médiathèque et des bibliothèques d'Albi :

- suppression du tarif « clé USB »

- mise à disposition d'une salle :

16 € l'heure

43 € la demi-journée

65 € la journée

- mise à disposition de l'auditorium :

25 € de l'heure

70 € la demi-journée

90 € la journée.

Il vous est proposé d'adopter la grille tarifaire et le règlement tenant compte de ces modifications.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 modifiant l'arrêté du 24 décembre 2002 modifié portant création de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois.

VU la grille tarifaire et le règlement ci-annexés ;

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

☞ **APPROUVE** les tarifs de prestations de la médiathèque d'Albi et des bibliothèques ainsi que le règlement, ci-annexés.

☞ **DÉCIDE** de leur mise en application à compter du 1er février 2011.

☞ **DIT QUE** les recettes correspondantes seront constatées au budget primitif de l'année en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 1^{er} Février 2011

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

MÉDIATHEQUE ET BIBLIOTHEQUES D'ALBI

RÈGLEMENT

ADOpte LORS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 1^{ER} FÉVRIER 2011

CONDITIONS D'ACCÈS

- L'accès aux équipements de lecture publique de la ville d'Albi est libre et sans formalité.
- Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés par une personne majeure, sauf à l'occasion de séances d'animation spécifiques connues à l'avance. Dans le cas contraire la bibliothèque ne pourra pas être tenue pour responsable des incidents susceptibles de survenir.
- Il est rigoureusement interdit de fumer. Il est également interdit de boire ou manger, sauf dans le hall d'accueil de la médiathèque.
- Les animaux ne sont pas admis, sauf les chiens guides d'aveugle.
- Le silence est de rigueur : l'usage des téléphones portables est interdit, ils doivent rester éteints.
- Un comportement correct et respectueux est exigé à l'égard des autres lecteurs et du personnel. Les lecteurs doivent respecter les locaux, les documents, le matériel et le mobilier.
- Il est rappelé que les lecteurs sont responsables de leurs effets personnels.

CONDITIONS DE CONSULTATION

- La consultation sur place de films et disques est possible sur présentation de la carte de lecteur.
- Les livres de la réserve, du fonds local ou en exemplaire unique antérieurs à 1950 sont consultables sur place, exclus du prêt et reproductibles sous condition.
- La consultation des ouvrages de la réserve et du fonds local (collections albigeoises, cotées CA) est soumise au dépôt d'une pièce d'identité, au renseignement d'un bulletin de demande signé et au visa du conservateur.
- Les documents reliés ou antérieurs à 1930 conservés en magasin ne peuvent pas être photocopiés.
- Toute utilisation d'un poste multimédia (Internet, bureautique etc.) est soumise à une inscription individuelle préalable et à l'autorisation du responsable légal pour les mineurs.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- L'inscription individuelle se fait sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. Le lecteur est personnellement responsable de l'usage de sa carte, valable à la médiathèque Pierre-Amalric, à la bibliothèque de Cantepau et au médiabus.

- Pour les mineurs, l'inscription se fait sur autorisation d'une personne adulte dépositaire de l'autorité parentale.

- Seules les associations ou collectivités ayant leur raison sociale sur l'une des communes de la communauté d'agglomération de l'albigeois peuvent bénéficier d'une carte spécifique par association ou collectivité.

- L'adhésion délivrée est valable un an à compter de la date d'inscription. En cas de changement de forfait, le nouveau forfait est également valable un an à compter de la date de la modification. En cas de perte, une nouvelle carte sera délivrée moyennant l'acquittement d'une somme de 1 €.

CONDITIONS DE PRÊT

- Le prêt de documents est soumis à une inscription préalable.
- La présentation de la carte de lecteur est exigée à chaque opération de prêt.
- L'inscription ouvre droit au prêt selon les conditions suivantes :
 - la durée du premier prêt est de **quatre semaines pour les livres, revues, jeux, partitions et les livres à écouter** et de **deux semaines pour les CD et DVD** ; tout prêt peut être prolongé une fois à la demande du lecteur, sauf si le document a fait l'objet d'une réservation par un autre lecteur.
 - 6 CD, 3 films documentaires, 3 films de fiction, 6 livres à écouter et 1 jeu en même temps au maximum ; **il n'y a pas de limitation de nombre pour les livres, revues et partitions.**
- Tout retard dans la restitution des documents supérieur à un mois après expiration du délai de prêt entraîne la suppression de l'usage de la carte et est passible d'une pénalité libératoire forfaitaire de 10 €.
- Tout retard supérieur à trois mois après expiration du délai de prêt entraînera une mise en recouvrement effectuée par la trésorerie municipale, du remboursement des documents non rapportés.
- Tout document perdu ou gravement détérioré devra être remplacé à l'identique ou remboursé.
- Seuls les documents sortis peuvent être réservés et le nombre de réservations par lecteur n'est pas limité.

TARIFS

- **Forfait 1** (livres, revues, partitions, livres à écouter et jeux) :
 - Gratuit pour les personnes résidant dans les communes de la Communauté d'agglomération de l'albigeois (C2A),
 - 23 € pour les personnes résidant dans une commune hors de la C2A.
- **Forfait 2** (forfait 1 + CD et DVD) :
 - 15 € pour les personnes résidant dans les communes de la C2A,
 - 46 € pour les personnes résidant dans une commune hors de la C2A.

NB : Pour les lecteurs résidant hors de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en cas de changement de forfait intervenant dans les six mois suivant la date de la première inscription, le tarif est de 30,50 € et à partir du septième mois de 38 €.

- **Forfait 3** (forfait 2 + utilisation illimitée d'un poste multimédia (Internet, bureautique, etc.)) :
 - 20 € pour les personnes résidant dans les communes de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.
 - 50 € pour les personnes résidant dans une commune hors de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.
- **Utilisation ponctuelle d'un poste multimédia (Internet, bureautique, etc.)** :
 - 1,5 € l'heure pour les personnes résidant dans les communes de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

- 4 € l'heure pour les personnes résidant dans une commune hors de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Services :

- Photocopies et impressions noir et blanc : 0,15 € la page,
- Impressions en couleur : 0,30 € la page ; reproduction de microformes : 0,30 € la page,
- Reproduction sous format numérique (.tiff ou .jpg) : 10 €.

Matériel perdu ou détérioré :

- Pièce de jeu : 5 €
- Boîtier de CD ou de cassette audio : 0,30 €,
- Boîtier de VHS ou DVD, pochette plastique de partition : 1,00 €
- C. D 20,00 €,
- V. H. S. 25,00 €,
- D. V. D 40,00 €,
- Livres et revues, partitions et jeux inutilisables : valeur de remplacement ou de rachat au prix public.

Location :

- Salle : heure 16€ ; ½ journée 43€ ; journée 65€
- Auditorium : heure 25€ ; ½ journée 70€ ; journée 90€.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

- Le directeur est chargé de l'application de ce règlement.
- En cas de litige, le lecteur devra adresser une réclamation écrite à Monsieur le Président de l'Agglomération de l'Albigeois.
- Tout lecteur ne respectant pas ce règlement se verra retirer l'usage de sa carte.

TARIFS MEDIATHEQUES

| PRESTATION | ALBI | | SAINT JUERY | | LESCURE D'ALBIGEOIS | |
|--|---------|----------|--|----------|--|---|
| | C2A | Hors C2A | C2A | Hors C2A | C2A | Hors C2A |
| Délivrance nouvelle carte d'inscription | 1 € | 1 € | 2 € | 2 € | | |
| Pénalité libératoire forfaitaire de retard > à 1 mois | 10 € | 10 € | 5 € | 5 € | | |
| mise à disposition d'une salle | | | | | | |
| Heure | 16 € | Idem | | | | |
| ½ journée | 43 € | | | | | |
| Journée | 65 € | | | | | |
| Mise à disposition auditorium | | | | | | |
| Heure | 25 € | Idem | | | | |
| ½ journée | 70 € | | | | | |
| Journée | 90 € | | | | | |
| Forfait 1 (livres, revue, partitions, livres à écouter, jeux | gratuit | 23 € | 8 € (gratuit pour les minima sociaux, enfants et étudiants) | 16 € | 8,20 € (12€ pour les inscription en couple et Gratuit pour les - de 18 ans, première adhésion offerte pour les nouveaux habitants) | 16,4€ (gratuit pour les - de 18 ans) |
| Forfait 2 (forfait 1 + multimédia) | 15 € | 46 € | 12 € | 20 € | | |
| Forfait 3 (forfait 2 + internet illimité) | 20 € | 50 € | | | | |
| changement forfait intervenant dans les 6 mois | | 30,50 € | | | | |
| changement forfait intervenant dans les 7 mois | | 38 € | | | | |
| Utilisation d'un poste multimédia (de l'H) | 1,50 € | 4 € | | | | |
| photocopie noir et blanc (la page) | 0,15 € | 0,15 € | 0,10 € | 0,10 € | 0,20 €(A4) 0,40 €(A3) | 0,20 €(A4) 0,40 €(A3) |
| Photocopie couleur | 0,30 € | 0,30 € | 0,40 € | 0,40 € | | |
| Impression noir et blanc | 0,15 € | 0,15 € | | | 0,10 € | 0,10 € |
| Impression couleur | 0,30 € | 0,30 € | | | 0,25 € | 0,25 € |
| reproduction de microformes | 0,30 € | 0,30 € | | | | |
| Reproduction sous format numérique (Tiff ou Jpg) | 10 € | 10 € | | | | |
| connexion Internet | | | Gratuite mais réservée aux abonnés | | Gratuite pour les demandeurs d'emploi (justificatifs) | |
| connexion Internet (de l'h) | | | | | 2 € | 2 € |

| | | | | |
|---|--|--|--------|--------|
| connexion Internet (30 min) | | | 1 € | 1 € |
| connexion Internet (15min) | | | 0,50 € | 0,50 € |
| connexion Internet (au-delà d'1heure, par heure supplémentaire) | | | 1 € | 1 € |
| Matériel perdu ou détérioré | | | | |
| pièce de jeu | 5 € | | | |
| boîtier CD ou cassette audio | 0,30 € | | | |
| boîtier de VHS ou DVD, pochette plastique partition | 1 € | | | |
| CD | 20 € | | | |
| VHS | 25 € | | | |
| DVD | 40 € | | | |
| Livres et revues, partitions et jeux inutilisables | valeur de remplacement ou de rachat au prix public | valeur de remplacement ou de rachat au prix public | | |